

REPUBLIQUE DU SENEGAL

(Un peuple-Un but-Une foi)

ICN096019

Ministère de l'Agriculture

Institut Sénégalais
de Recherches Agricoles

I.S.R.A

Centre Nord Bassin Arachidier

URR4

SOCIO-ECONOMIE
RAPPORT D'ACTIVITES 1995/96

Par

Mbène Dièye FAYE

FEVRIER 96

ISRA / CENTRE NORD BASSIN ARACHIDIER BAMBEY (CNBA)

Les activités de recherches socio-économiques ont porté pour la campagne 1995/96 sur le suivi des techniques de stockage du niébe sec, de la commercialisation du niébé de semences et de consommation et sur les études d'impact des variétés améliorées de niébé et de mil qui sont vulgarisées en milieu paysan. L'accent a été mis dans le cadre de ces études sur les taux de pénétration et sur les appréciations paysannes dans les nouveaux sites d'introduction de ces variétés. Avant de livrer les résultats des activités régulièrement menées, il s'avère nécessaire de rappeler quelques données sur la production nationale du niébé au Sénégal.

I. DONNEES SUR LA PRODUCTION NATIONALE DE NIEBE

Suite à une production relativement importante qui se chiffrait à 58000 tonnes en 1993, les superficies emblavées en niébé ont enregistré une baisse de plus de 22% durant la campagne 1994/95. Celle-ci sont de 91000 ha seulement contre 118000 ha en 1993. C'est ainsi que la production a connu aussi une diminution de 50% en tombant à 29000 tonnes. Cette baisse de la production nationale de niébé est expliquée par les paysans comme étant une conséquence des contraintes rencontrées en 1993 pour écouler leur produit.

Ainsi, la rareté du niébé sur le marché, combinée à l'effet de la dévaluation du franc cfa intervenue en janvier 1994, a fait que les prix de vente ont monté progressivement avec un plancher de 60 fcfa/kg.

Le besoin en matériel de stockage s'est donc fait moins sentir même dans le nord et le centre nord du bassin arachidier principale zone de production de niébé au Sénégal.

Pour la campagne 1995/96, on a noté une augmentation de 7% des superficies emblavées; ce qui s'est traduit par un accroissement de la production de 45% par rapport à 1994/95. Selon les paysans interrogés, trois raisons fondamentales expliquent cette augmentation des superficies:

- Les prix intéressants notés sur le marché ;
- Le manque de semences d'arachide qui fait que des parcelles initialement prévues pour l'arachide sont emblavées en niébé ;
- Les problèmes que rencontrent certaines variétés d'arachide pour boucler leur cycle particulièrement dans les régions de Louga et de Diourbel.

II. SUIVI DES TECHNIQUES DE STOCKAGE UTILISEES

L'objectif du suivi est de recenser les différentes méthodes de conservation utilisées en milieu paysan. Cela permet d'avoir une idée sur le niveau de connaissance et de maîtrise par les paysans de ces nouvelles méthodes mises au point par la recherche et diffusées en milieu paysan. Il s'agit des méthodes suivantes :

- le traitement pré-stockage à l'énergie solaire qui consiste à étaler une toile noire de 3 m x 3 m sur un matelas de paille dans un milieu ensoleillé pour y verser les graines et les recouvrir ensuite d'une toile claire pendant au moins trois heures de temps avant de stocker le niébé. Cette technique permet de tuer les bruches et les oeufs ;
- l'utilisation de la cendre qui limite la propagation des bruches : La technique consiste à mélanger des quantités égales de niébé et de cendre bien tamisée, avant de verser ce mélange dans un canari et de compléter ce remplissage avec la cendre,
- la méthode des trois sacs qui consiste à utiliser un triple ensachage pour conserver une bonne qualité du niébé en empêchant le développement des bruches,
- l'usage de fûts métalliques qui consiste à remplir complètement les fûts de niébé et de les fermer hermétiquement avec une fréquence d'ouverture bien définie.

En plus des villages de Ndatt Fall et de Ndiallouye Marone, traditionnellement suivis, ceux de Nékhédj et de Ngueune Sarr ont été retenus cette année pour y recenser les techniques de stockage utilisées. Les villages ont été ciblés pour deux raisons essentielles:

- la première raison est que ces deux villages sont respectivement dans les régions de Thiès et de Louga qui constituent les principales zones de production de niébé au Sénégal;
- la seconde raison est que ces villages sont nouvellement impliqués dans la conduite des essais Mini-kits et que les groupements n'ont pas bénéficié des fûts métalliques qui étaient offerts gratuitement aux paysans par le programme de recherche collaborative ISRA/CRSP niébé.

Toutes les méthodes de stockage ont été recensées au niveau de 10 carrés, soit 5 dans chaque village.

Les résultats des enquêtes ont montré que les paysans, aussi bien à Nékhdj qu'à Ngueune Sarr, reconnaissent l'efficacité des fûts métalliques qu'ils utilisent déjà comme moyens de stockage. Dans ces deux villages, 50 fûts ont été recensés (27 à Nékhdj, 23 à Ngueune Sarr), soit une moyenne de 5 fûts par carré. Le tableau 1 montre comment les quantités de niébé stockées sont réparties entre les différentes méthodes de stockage recensées.

Tableau 1.: Répartition des quantités stockées (%) selon les méthodes.

	Fûts métalliques	Sacs	Bidons	Autres
Ngueune Sarr	80	12	7	1
Nékhdj	75	13	9	3

Les fûts utilisés dans ces villages sont des emballages d'huile vides qui peuvent conserver jusqu'à 160 kg de niébé sec. Il a été constaté lors du suivi que les fûts galvanisés d'une capacité de 45 kg dont le prix unitaire est passé de 7.500 à 12.500 fcfa après la dévaluation, ne sont utilisés que par des paysans qui les ont acquis gratuitement par le biais du projet de Recherche Collaborative ISRA/CRSP Niébé.

Pour les sacs, il s'agit de l'utilisation de sacs de récupération dans lesquels on ajoute des comprimés phostoxin. La méthode des trois sacs, tout comme celle des cendres n'est pas encore vulgarisée dans ces villages.

La rubrique "autres" est constituée des moyens de stockage tels que les bassines en fer, les caisses vides de thé, les bols usés etc... Ces moyens sont surtout utilisés par les femmes qui stockent le plus souvent de petites quantités destinées à la consommation familiale.

Dans les villages suivis sur l'utilisation des nouvelles techniques de stockage, les observations directes ont permis de constater que, le traitement à l'énergie solaire est une pratique presque systématique en milieu paysan. Cependant, à la place des toiles recommandées par la recherche, ils utilisent un dispositif conçu par eux même avec des morceaux de toiles qu'ils rattachent à l'aide d'une aiguille.

Tandis le suivi est en cours pour 1995/96, les résultats de 1994/95 n'ont révélé aucune difficulté liée au stockage de la part des paysans, contrairement à 1993. La production relativement faible et les prix intéressants sur le marché ont entraîné la vente d'une bonne partie de la production par les paysans qui n'ont conservé que des quantités nécessaires pour la consommation familiale.

Au niveau des villages de Ndatt Fall et de Ndiallouye Marone, les enquêtes n'ont révélé aucun changement par rapport à la campagne 1993/94 en matière d'acquisition de fûts métalliques par les paysans.

III. COMMERCIALISATION DU NIEBE SEC

Il s'est agi de suivre l'évolution des prix du niébé sec de septembre 1994 à août 1995, en distinguant le niébé de consommation du niébé utilisé comme semences.

111.1. NIEBE DE CONSOMMATION

les enquêtes ont montré que **810 tonnes** de niébé ont été exporté en février 1995 vers la Côte d'Ivoire sur commande de la Communauté Economique Européenne. Ces exportations ont été effectuées par l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCAS). C'est là un résultat important dans la recherche de débouchés qui reste parmi les contraintes majeures qui limitant la production du niébé au Sénégal.

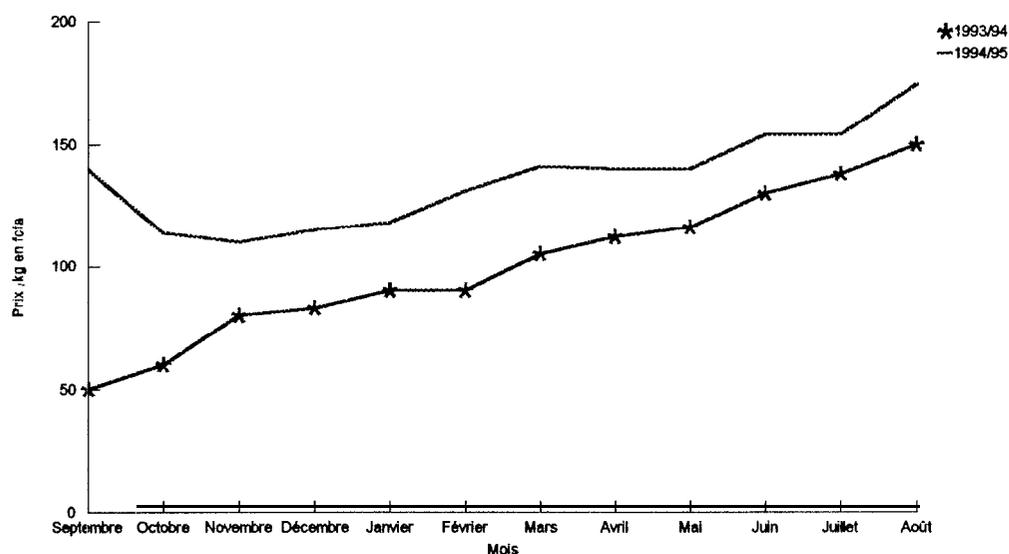
Sur le plan national, un suivi a été effectué au niveau des marchés locaux pour apprécier les différents prix du niébé selon que la zone soit une zone de production ou de consommation. Les résultats de ce suivi sont consignés dans le **tableau 2**.

Tableau 2 : Prix du kg (en cfa) de niébé relevé: 1994/95

Marchés	M O I S											
	Sept.	Oct	Nov.	Dec	Janv.	Févr	Mars	Avril	mai	Juin	Juillet	Août
St Louis	150	150	125	125	150	200	200	200	200	200	200	200
Louga	100	65	65	80	80	80	80	90	90	100	100	125
Sagatta	100	60	65	65	80	80	80	85	80	100	100	125
Thilmakha	100	80	60	65	65	80	100	100	100	125	125	100
Bambey S.	150	85	90	110	100	85	120	150	150	160	160	150
Nioro	175	125	125	150	150	200	200	150	150	200	200	175
Koupentoum	150	150	150	125	125	125	150	150	150	150	150	150
Dakar	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	250

Le tableau 2 montre l'évolution mensuelle des prix notés dans différentes zones du pays. Les prix les moins intéressants sont enregistrés entre le mois d'octobre et de novembre, période à laquelle, dans les zones de production (Sagatta, Thilmakha, et Louga), les paysans n'ayant pas des moyens de stockage cèdent leur niébé moyennant des prix relativement bas. Dans les zones dites de consommation, les prix étaient assez élevés toute l'année: c'est le cas de Koumpentoum, Nioro et Dakar. Les variations notées dans le temps au cours des campagnes 1993/94 et 1994/95 sont illustrés par la figure 1. Les enquêtes sur les prix pour 1995/96 sont en cours, mais les tendances sont toujours à la hausse et le prix minimal est égale de 80 fcfa/kg même dans la principale zone de production du niébé.

Figure 1 : Evolution des prix du kg de niébé



Si on se réfère à la figure 1, on remarque entre les deux campagnes 1993/94 et 1994/95, il y'a un accroissement important des prix de vente du niébé. La comparaison des deux courbes montre clairement les écarts de prix entre les deux campagnes. L'augmentation générale de ces prix pourrait s'expliquer par deux phénomènes (dont l'un n'exclut pas l'autre):

- la production ayant baissé de moitié, la rareté du produit permettrait aux producteurs d'imposer un niveau des prix plus élevé que d'habitude.
- la dévaluation du fcfa qui a provoqué une montée des prix des denrées de première nécessité, aurait poussé les producteurs à augmenter le prix de vente de leurs produits pour compenser l'inflation qui a fortement diminué leur pouvoir d'achat.

III.2. LA COMMERCIALISATION DES SEMENCES DE NIEBE

Les semences ont été commercialisées en 1995 par des particuliers, des Groupements d'intérêt Economique (GIE) et par certaines Organisations non Gouvernementales (ONG) telles que la Vision Mondiale Sénégal. Elles ont été livrées avant l'hivernage 1995, le plus souvent sous forme conditionnée.

Les prix des semences ont augmenté cette année par rapport à 1994, année pendant laquelle les prix n'avaient pas dépassé le seuil de 350 fcfa. Pour les variétés améliorées et conditionnées, les prix variaient entre 375 et 500 fcfa contre 175 et 375 fcfa pour 1994. Pour les variétés locales, les prix s'élevaient entre 150 et 200 fcfa (semences non conditionnées). C'est la Vision Mondiale qui avait fixé ses

prix à 375 fcfa pour toutes variétés confondues, avec la particularité que l'ONG devra récupérer auprès des paysans les quantités de semences équivalentes à celles qui leur ont été octroyées. Pour la campagne 1995/96, les quantités de semences distribuées par la Vision Mondiale se chiffrent comme indiqué dans le tableau 3.

Les GIE intervenant dans la commercialisation des semences ont vendu les variétés améliorées Mouride et Mélakh à 500 fcfa le kg que le Projet Autonome Semencier avait pu conditionner pour eux. La commercialisation par ces GIE s'est opérée par le biais des paysans pilotes auprès desquels les semences ont été placées

Tableau 3 : Les quantités de semences commercialisées par la Vision Mondiale

Variétés	Quantités vendues
Mélakh	3584
Mouride	2784
Total	6368
Ndiambour	160
Marne Fama	1848
TOTAL	2008

Source: Rapport Vision Mondiale 1995

Il faut noter que sur 8376 kg de semences de niébé mis en place par la Vision Mondiale, 76% sont constitués de variétés améliorées mises au point par la recherche, ce qui explique le choix porté sur ces différentes variétés qui sont plus précoces que les variétés locales.

Les groupements impliqués dans la conduite des essais ont vendu aussi leurs semences au prix de 150 à 200 fcfa le kg, parce que non conditionnées. Comme indiqué dans le tableau 4, **776,5 kg** de variétés améliorées Mouride et Mélakh ont été vendues par les groupements féminins, exceptés celui de Semelle et de Thilmakha dont les membres se sont partagés la récolte pour les besoins de la consommation familiale.

Tableau 4. Quantité vendue par les groupements de femmes

Groupements	Mélakh	Mouride	Total
Sine Dieng	287 kg	198 kg	485 kg
Keur Boumi	51 kg	36 kg	87 kg
N'dangour	22 kg	40 kg	62 kg
Thilmakha (N'doucoumane)	67,5 kg	75 kg	142,5 kg
TOTAL	427,5 kg	349 kg	776,5 kg

Pour le suivi de la commercialisation du niébé vert, en plus des enquêtes qui ont été menées sur l'axe Thiès Louga en 1994, une prospection dans certains villages du Centre Nord du Bassin Arachidier a été effectuée. L'objectif de ces enquêtes était de connaître la place des nouvelles variétés dans le circuit de commercialisation à un niveau plus proche du producteur.

Les résultats des observations et des entretiens ont permis de noter que les variétés **Mouride** et **Mélakh** étaient vendues au même moment que les variétés locales telles que **Marne Fama** et **Ndiaga Aw**. Ainsi, ces variétés n'ont bénéficié d'aucun niveau spécifique des prix sur l'axe routier Thiès - Louga. Par contre dans les villages on a observé que durant la période des récoltes en vert, les variétés **Mouride** et **Mélakh** jouent un rôle très important pour les paysans qui en possèdent. En plus de la consommation de celles-ci, ces paysans vendent aussi d'importantes quantités de niébé vert au niveau des marchés de leur localité. Pour mieux cerner la place des variétés **Mouride** et **Mélakh** dans le circuit de la commercialisation du niébé vert et leur impact sur le revenu des paysans, un suivi sera effectué au niveau des villages de **Thilmakha**, **Ndatt Fall** et de **Kaïp Dia** pour mieux apprécier la place des nouvelles variétés dans la consommation familiale et la commercialisation du niébé vert: ces villages abritent déjà des essais de démonstration ou sont couverts par le programme de distribution de semence initié par la Vision Mondiale.

IV. ETUDES D'IMPACTS DES VARIETES TRANSFEREES

IV 1 NIEBE

L'objectif est d'une part d'évaluer les taux de pénétration des nouvelles variétés mises au point par la recherche et transférées en milieu paysan, et d'autre part de recueillir les différentes appréciations portées sur celles ci dans les milieux où elles venaient d'être introduites.

Pour les essais Mini kit, aucun changement n'a été effectué sur les sites déjà choisis en 1994. Pour l'hivernage 1995, 11 groupements de producteurs, dont 6 de femmes, ont participé à la conduite des essais. Ces groupements sont répartis dans les régions de St Louis (1), Louga (4), Thiès (3), Diourbel (2) et Fatick (1).

En plus de ces sites qui ont été choisis pour mettre en place des essais, des paysans de Douba (Koumpentoum) et de Djiofior (Fatick), regroupés au sein de comité inter-villageois ainsi que beaucoup d'autres ONG se sont intéressés davantage à la culture du niébé. Ces comités et ONG sont même venus jusqu'à Bambey chercher des semences de niébé pour leurs membres. Cependant, faute de semences en quantités suffisante, leur demande n'a été que partiellement satisfaite.

Du point de vue extension, les variétés Mouride et Mélakh ont beaucoup progressé; les départements de Louga, Kébémér et Tivaouane étant presque saturés. Au niveau des villages sites d'essais, le tableau 4 montre le rythme de progression des nouvelles variétés. Le rythme timide observé à travers ce tableau est lié au fait que, pour les paysans, en dehors des essais Mini-kit, leur objectif premier est de pouvoir boucler la période de soudure avec les variétés améliorées. De ce fait, la presque totalité de la production est consommée en vert et il se pose dès lors un problème pour les paysans de conserver des semences.

Les villages de Ndatt Fall et de Gatt qui sont d'anciens sites d'essais ont été suivis pour voir l'impact des variétés et des itinéraires techniques transférés sur la culture du niébé. Pour l'hivernage 1995, les observations sur le terrain ont montré que les paysans ont tendance à mélanger les variétés pour pouvoir échelonner les récoltes sur une même parcelle. Comme pour les années précédentes, la précocité et la haute productivité des variétés surtout pour la Mélakh ont été beaucoup appréciées par les paysans. Dans les villages suivis, à part les Mini-kit, aucun paysan n'a appliqué un traitement phytosanitaire dont ils jugent le coût trop élevé.

Tableau 5. Evolution des superficies emblavées en Mouride et Mélakh (ha)

Villages	1994	1995
Semelle	1	1
Ngueune Sarr	1	1,05
Sine Dieng	7	7,5
Keur Boumi	1,02	1,05
N'dangour	1,05	1,03
Nékhédj	1	2
Thilmakha N'doucoumane	2,5	2,25
Thilmakha Poleck	2	2
Keur Madieng	1	1
TOTAL	17,52	18,85

Les superficies emblavées mentionnées dans le tableau 5 concernent les Mini kit et les extensions opérées par les paysans. Elles sont estimées sur la base des quantités de semences utilisées sachant que la dose à l'hectare est de 40 kg. Il a été noté une évolution de ces superficies dans tous les villages, sauf à Semelle, à Thilmakha Poleck et à Keur Madieng.

Dans les cas de Semelle et de Thilmakha Poleck, les paysans avait consommé toute leur production, donc n'avait emblavé emblaver que les essais pour lesquels, les semences leur ont été offertes par la recherche. Dans le troisième cas par contre, à savoir celui de Keur Madieng, les paysans mélangent de petites quantités de niébé difficiles à estimer avec leurs semences d'arachide au moment des semis. Ils ne pratiquent pas la culture pure du niébé, et préfèrent la Mélakh qui a un cycle cour, contrairement aux variétés locales qui leur posent beaucoup de difficultés au moment de la récolte des arachides. Ils récoltent et déterrent la Mélakh bien avant la maturité des arachides.

Il faut noter que dans l'ensemble, la production des Mini-kits a baissé de 32% par rapport à 1994 (tableau 6). Selon l'avis des paysans, cette baisse de la production est une conséquence de la mise en place tardive des intrants qui sont arrivés au moment où leurs propres champs étaient au stade de floraison et de formation des premières gousses. Ceci repose alors la problématique des recommandations en matière de date de semis en milieu paysan.

Cette faible production risque de limiter les possibilités pour les paysans d'acquérir des semences améliorées de niébé.

Tableau 6. Les productions de Mouride et Mèlakh (kg) enregistrées.

Villages	Production (kg)	
	1994	1995
Semelle	140,4	17
Sine Dieng	224,5	273
Sine Dieng	298	485
Keur Boumi	213	87
N'danaour	136,2	62
Nékhédi	200,5	122,5
Thilmakha N'doucoumane	581	361,5
Thilmakha Poleck	227,5	46
Keur Madiena	190	48
TOTAL	2211,10	1502

Dans le cadre du PNVA, Les variétés Mouride et Mèlakh ont été introduites en essais de démonstration dans 14 villages (5 dans la région de Diourbel et 9 dans la région de Thiès). Partout, les préférences ont porté plus sur la Mèlakh à cause de son cycle court; pour les femmes, la cuisson n'est pas difficile et elle est très appropriée pour la sauce de couscous.

Les superficies ont connu une expansion de manière générale et plusieurs relations de collaborations ont été développées dans le cadre des transferts de nouvelles variétés.

Les enquêtes menées en 1994/95 ont permis de constater que le problème lié au stockage du niébé s'est posé avec moins d'acuité cette année. Les fûts métalliques restent toujours la principale méthode utilisée par les paysans. Parmi les nouvelles méthodes de stockage qui viennent d'être vulgarisées, il n'y a que le pré-traitement à l'énergie solaire qui est pratiqué par les paysans qui confectionnent un dispositif de séchage en fonction des moyens dont ils disposent. Des séances de démonstration de ces nouvelles technologies sont prévues dans le cadre des programmes collaboratifs.

En ce qui concerne la commercialisation, l'observation des résultats des deux dernières campagnes montre que la tendance générale est à la hausse des prix du kg de niébé.

IV. 2 MIL

Le mil est la première culture pluviale pratiquée au Sénégal avec une moyenne de 70% des superficies emblavées par an. Principal aliment de base des populations rurales, cette céréale reste très importante dans la production agricole des paysans. Pour améliorer cette production, des variétés de mil ont été mises au point par l'ISRA et transférées en milieu paysan. Ces variétés sont la souna 3, la IBV 8001 et de la IBV 8004. Elles ont été vulgarisées il y'a plus d'une décennie. c'est pourquoi en 1995, le programme de recherche socio-économique s'était fixé comme objectifs:

- d'appréhender le degré de connaissance des nouvelles variétés par les paysans
- de connaître les taux de pénétration de ces variétés améliorées de mil.

Pour cela, des enquêtes informelles ont été menées dans 13 villages répartis dans les régions de Kaolack (3), Fatick (3), Thiès (3) Diourbel (2) et Louga (2). Ces villages sont choisis sur la base de l'importance de leur production milicole. Dans chaque village, des entretiens ont été organisés avec les paysans autour de thèmes définis en fonction des objectifs que nous nous sommes fixés.

Il est ressorti de ces enquêtes les résultats suivants:

S'agissant du degré de connaissance par les paysans des variétés améliorées Souna 3, IBV 8004 et IBV 8001, le résultat a été que ces variétés sont bien connues par les paysans et particulièrement dans les villages où des essais de démonstration sont menés par des chercheurs ou par les agents du PNVA et dans ceux couverts par le programme de la Vision Mondiale.

Les paysans se rappellent souvent de manière très vague de certaines variétés introduites il y'a à peine une décennie par tel ou tel organisme et qui n'ont jamais été renouvelées. La principale difficulté évoquée par les paysans était celle liée à l'approvisionnement en semences améliorées: ce qui ralentit leur diffusion dans les zones où elles sont recommandées par la recherche. Les paysans sont partout conscients d'une nécessité de renouveler périodiquement ces genres de semences.

Pour assurer une plus large diffusion des variétés de mil, la Vision Mondiale a tenter d'encourager la multiplication de ces semences par des paysans pilotes organisés au sein de groupements. Les actions de ces groupements restent encore à parfaire, car les quantités faibles de semences dont ils disposent sont mises en place de manière un peu tardive, les réseaux villageois de distribution de semences n'étant

pas encore très fonctionnels. Pour l'hivernage 1995 par exemple, rien que dans la zone de Thilmakha, une demande en semences de mil de 702 kg n'était pas satisfaite, faute de disponibles. 85 % de la demande était constituée de IBV 8004 et le reste de la Souna 3.

L'insuffisance des semences limite la pénétration des nouvelles variétés de mil. Ainsi, les paysans utilisent toujours des variétés traditionnelles peu productives et très sensibles aux variations climatiques.

A la sortie de cette campagne, les paysans qui avaient les variétés souna 3 et 8004 ont préféré beaucoup plus la Souna 3 que la IBV 8004 à cause de sa productivité et de la taille de ses épis plus longs et plus faciles à manier. Ces appréciations risquent de modifier la composition de la demande en semences pour l'hivernage 1996.

V. RECHERCHES COLLABORATIVES.

En plus des activités dont les résultats ont été présenté ci-haut, d'autres recherches ont été menées dans le cadre de programme financés par le NRBAR. Elles concernaient les transferts de technologies dans le bassin arachidier. Beaucoup de chercheurs étaient impliqués dans ces activités qui devaient être menées en étroite collaboration avec les ONG suivantes Action Humanitaire et Développement Intégré (AHDIS) basée à Bambey et RODALE Internationale basée à Thiès.

Avec AHDIS, la technologie transférée portait sur l'utilisation des résidus de poissons comme fertilisant agricole par les paysans. Cette technologie a été transférée dans 6 villages répartis dans les régions de Thiès(3), Fatick(2) et Diourbel (1). Trois groupements et trois paysans pris individuellement ont participé à ce transfert.

Les études de rentabilité effectuées à cet effet ont montré que la technologie est très rentable dans les villages si on la compare à l'engrais minérale.

Cependant, les paysans ont émis des réserves quand à la faisabilité de la technologie dont l'adoption risque d'être limitée par les difficultés liées à l'approvisionnement en résidus de poissons.

Avec RODALE, les technologies transférées sont: les variétés de niébé, de mil et la fumure organo minérale. Le transfert n'a concerné que le village de N dof situé dans la région de Fatick.

A l'issu d'une évaluation par les paysans des technologies qui leur sont transférées, la principale contrainte a été que les objectifs du programme n'ont pas été atteints car les activités avaient démarré avec beaucoup de retard par rapport au début de l'hivernage dans la zone. La recommandation générale a été la mise en place très tôt des intrants afin de pouvoir se conformer au calendrier des paysans.

Aussi, 3 nouveaux villages ont été atteints dans le cadre des recherches collaboratives avec le NRBAR et 14 autres avec le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) dans les régions de Thiès et Diourbel pour mieux confirmer les performances de la variété Mélékh en pré-vulgarisation

VI AUTRES ACTIVITES

Atelier de formation sur la Méthode Active de Recherche Participative (MARP). Mars 1995 à Kaolack

Application de la MARP au thème "Pratique de la jachère dans le bassin arachidier": Avril 1995

Application de la MARP au thème Fertilité dans la zone de Fatick. Mai 1995

Enquêtes sur "Prioritisation par les paysans des espèces ligneuses à usages multiples dans le centre nord du bassin arachidier. Mai 1995

Les rapports concernant toutes ces activités sont disponibles à la documentation

CONCLUSION

Une connaissance de l'importance des fûts métalliques utilisés dans certains villages (Nékhedj et Nguene Sarr) a été constatée. En effet, 50 fûts ont été enregistrés dans ces 2 villages soit 5 fûts par carré. D'ailleurs 80% des quantités stockées le sont dans des fûts métalliques. Cependant aucune information relative à une acquisition nouvelle de fûts n'a été notée.

L'utilisation de l'énergie solaire comme méthode de pré traitement des graines de niébé et d'une pratique systématique courante chez les paysans même si le dispositif utilisé n'est pas conforme à celui recommandé par la recherche.

Il serait intéressant de les évaluer afin de connaître leur efficacité pour pouvoir les améliorer.

Le suivi des techniques de stockage a montré que les quantités conservées ne dépendent seulement des moyens disponibles mais aussi des prix notés sur le

marché. C'est ainsi qu'en 1994/95, les prix intéressants ont poussé les paysans à ne conservé que de faibles quantités malgré la disponibilité de fûts.

Le suivi de la commercialisation effectué ces deux dernières années a montré une évolution progressive des prix aussi bien pour le niébé de consommation que pour les semences. Le seuil est passé de 60 à 80 fcfa / kg durant entre 1994 et 1995. Cette hausse est liée en partie à la baisse de la production observée en 1994 et à l'effet de la dévaluation que les producteurs cherchent aussi à atténuer.

Pour les ventes en vert, aucune différence n'a été notée sur les prix entre variétés locales et variétés améliorées.

Les enquêtes menées sur les taux de pénétration des variétés améliorées du mil ont montré que ces dernières sont bien connues dans la zone ciblée et particulièrement au niveau des villages ayant abrités des essais de démonstration.

Pour le niébé par contre, les régions de Louga et de Thiès sont presque saturées en Mouride et Mélakh par le programme de vulgarisation initié par la Vision Mondiale et qui couvre ces deux régions.

Missions étrangères reçues:

Dr Tony Hall et Jeff Hellers Partenaires américains de l'université de Californie Riverside. Septembre 1995

Dr **Andrews** professeur à l'université de Nebraska US consultant USAID dans le cadre du programme NRBAR. Octobre 1995

Voyage à l'étranger pour mission:

Septembre 1995: Conférence mondiale sur le niébé à Accra au Ghana;

La principale difficulté rencontrée dans l'exécution de ce programme est le retard dans le traitement et l'analyse des données collectées du fait d'un manque d'outil informatique. Le seul ordinateur qui est disponible est utilisé par plus de 5 personnes.
